Accusé certifié exécutiblire

## Réception par le prêfet : 13/04/20 COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

# NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

# Analyse des résultats de l'exercice 2022

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2022 reprend les résultats de clôture de l'exercice 2021 (résultats cumulés), tels qu'ils doivent ressortir du **compte administratif** (conforme au compte de gestion du comptable).

Les résultats de clôture du budget principal se présentent comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de : 430.760,42 €
- Un excédent cumulé d'investissement de : 208.767,10 € (Tenant compte den l'excédent reporté de 2021 : 70.019,26 €)

Soit une balance de clôture excédentaire de 639.527,52 €

## Explications des résultats :

# Section de fonctionnement :

### **DÉPENSES:**

5.505.564,18 €

Soit une augmentation de 2.4% par rapport à l'exercice 2021 (5.375.955,51 €).

## CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

On retiendra pour le détail une augmentation des charges à caractère général qui s'élèvent à **1.406.946,60€** (+6.38% par rapport à 2021).

Il est à noter qu'en 2020, ces dépenses avaient diminuée de 7% notamment en raison d'un certain nombre de dépenses limitées par la crise sanitaire. Pour mémoire, le chapitre 011 affichait un total de dépenses de 1.364.012,16€ en 2019.

Pour 2022, les éléments significatifs sont les suivants :

- Eau et assainissement : après une diminution importante entre 2020 et 2021 (de la baisse se poursuit avec une dépense de 31.390,24€ en 2022).
- Gaz : après une hausse de 7.500€ entre 2020 et 2021, les dépenses passent de 36.142€ à 35 683€ en 2022 soit une quasi stabilité.
- Électricité: au regard de l'augmentation des coûts ce poste atteint 245.932,41€ en 2022 soit une hausse de 22% cependant moindre que les 35% qui avaient été initialement prévus au BP. Ce sont les effets bénéfiques du passage en LED d'un certain nombre de bâtiments et éclairages extérieurs depuis plusieurs années.
- Frais de télécommunications : 32.631,40€ soit une baisse de 11.000€ liée à une renégociation des marchés et à la réorganisation du parc.
- Carburant : 22.363€ soit +5.000€ (hausse des prix).
- Alimentation (cuisine centrale) : En 2022, ces dépenses atteignent 141.315,26€ (contre 121.275,74€ en 2021) : surcoûts liés à la mise en application de la loi Egalim et inflation sur la quasi-totalité des denrées alimentaires.
- Vêtements de travail : 10.479€ ( -2.000€) après un gros renouvellement et une hausse de 7.000€ en 2021.
- Fournitures d'entretien : 23.284€ (contre 19.300€ en 2021, hausse des prix).
- Frais de nettoyage des bâtiments : 68.535€ en baisse de 2.300€).
- Curage des réseaux pluviaux : 13.042€ (+5.000€) : campagne poussée depuis 2021.
- Formations des agents : 10.8000€.
- Fêtes et cérémonies : 73.854€. Augmentation de 37.000€ due à la reprise de la Balade Gourmande, à mettre en relation avec une augmentation en recettes.

### **CHARGES DE PERSONNEL (012)**

Elles s'élèvent à 3.285.369,95 € soit une hausse de 4.4% par rapport à l'exercice 2021 (3.153.426,40 €). Hausse liée aux avancements d'échelon, au reclassement indiciaire et à la revalorisation annuelle du régime indemnitaire mais surtout à l'augmentation du point d'indice de 3.5% annoncée par l'État en juin pour application en juillet (en plein exercice budgétaire) : un coût de 90.000€ pour la commune.

La prime de fin d'année instaurée en 2018 représente pour 2022 un montant total de 27.000€ (stable).

### **AUTRES CHARGES (65)**

515.172,32 € en 2022 soit une hausse de 19.500 € par rapport à 2021 due essentiellement à l'augmentation de la subvention au CCAS (+14.000€).

### ATTENUATION DE PRODUITS (014)

**105.271€** (90.503,00€ en 2021).

### **CHARGES FINANCIERES (66)**

40.978,96€ (nouvelle diminution, de 4.000€ par rapport à 2021) due au solde d'emprunt jusque-là en cours et donc diminution des intérêts à rembourser.

# **OPERATIONS D'ORDRE (042)** 150.000,00 €

#### **RECETTES:**

5.936.324,60€

(2021:5.604.392,04€)

Soit une nouvelle hausse : de 331.932 € (+5.92%) par rapport à 2021.

Les remboursements des assurances sur rémunération de personnel ont à nouveau diminué d'environ 15.000€ (fin d'arrêts de longue durée) : 72.000€

Les produits des services ont nettement augmenté de 79.000€. Lié à la reprise à un niveau normal des services cantine et périscolaire et de la Balade Gourmande (35.000€)

Les contributions directes (chap. 73) ont augmenté de 90.000 € en 2022 (effet bases) pour atteindre 1,8 millions d'euros.

Au 73 toujours, la répartition des droits de mutation à titre onéreux continue d'augmenter nettement en 2022 à 327.960€ : + 83.000 €.

L'attribution de compensation de la CCAOP est stable à 2.145.000€

Le chapitre 74 (Dotations et participations) est en augmentation de près de 73.500€ malgré une DGF à 0 (perte nette de 420.000€ depuis 2013), du fait de la remontée des aides CAF (+32.000€) liée à la reprise d'un fonctionnement normal des structures et d'une aide étatique de l'État, « filet de sécurité » (qui ne compense que de façon anecdotique ne serait-ce que le coût de l'augmentation du point d'indice imposé à la collectivité).

Les compensations liées aux exonérations fiscales octroyées par l'État et à la suppression de la Taxe d'habitation s'élèvent à 185.000€.

Au chapitre 75, les produits de gestion courantes (loyers et locations de salles ainsi que le rachat d'électricité photovoltaïque à la crèche) sont en hausse de 19.000€ à 105.740€.

Le remboursement des assurances biens et véhicules s'élève à 44.332€.

Dans un contexte budgétaire et financier toujours difficile, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 430.760,42€ (+ 202.324 € par rapport à 2021), retrouvant un niveau supérieur de 30.000€ à celui de 2019.

Cet excédent constitue l'autofinancement ou l'épargne brute du budget 2022 et sera versé à la section investissement en recettes avec couverture prioritaire de l'annuité d'emprunt qui doit réglementairement être couverte par des ressources propres.

## Section d'investissement :

Dépenses : 919.269,63 €, Recettes : 1.058.017,47 €.

Après l'année 2021 qui fut l'exercice le plus important de la commune depuis 2015 en termes d'investissements, 2022 a été une année de « respiration » budgétaire afin de préparer les lourds investissements à venir.

Ce qui donne, après le report de l'excédent cumulé de 2021 (70.019,26€), un excédent de clôture de 208.767,10 €.

### Compte-tenu des restes à réaliser :

- En dépenses de 303.249,91 €,
- En recettes de 351.160,00 €.

### Résultat définitif en investissement :

208.767,10 € + 351.160,00 € - 303.249,91 € = **256.677,19** €

### Les principales dépenses en section d'investissement 2022 (TTC) :

- Participations de la commune au SDIS pour la construction de la caserne de pompiers commune avec Sérignan : 84.330,00 €,
- Travaux dans les bâtiments scolaires : 23.000 €,
- Travaux dans les autres bâtiments communaux : 322.028 € dont 221.000€ pour les travaux d'aménagement intérieur des 4 logements de l'entrée de ville (sur un budget total de 250.000€ dont une partie des dépenses en 2021),
- Travaux voirie et réseaux : 86.195 €,
- Acquisition de 2 véhicules électriques pour les services techniques : 50.100€,
- Renouvellement et acquisition de matériel (écoles, services municipaux...): 90.028€,
- Etudes réaménagement avenue du Mont Ventoux, Rond-Point des Amandiers et chemin Battu : 17.523 €,
- Restauration d'un tableau de l'église paroissiale : 21.259 €,
- Remboursements du capital de la dette : 183.996 €.

## Les principales recettes en section d'investissement 2022 :

- 340.000,00 € de subventions pour différents projets (Etat, Région et Département),
- 241.000€ au titre du FCTVA,
- 97.000 € de taxe d'aménagement (permis de construire),
- 228.436 €: excédent de fonctionnement 2021,
- 70.019 €: excédent d'investissement 2021 reporté,
- 139.081 €: dotations aux amortissements (opération d'ordre).

### ANALYSE DE LA DETTE

Encours de la dette au 31/12/2021 : 377 € par habitant pour une moyenne de la strate de 717 € par habitant.

### Dette par année

	2020	2021	2022	2023
Dette du Capital au 01/01/N	1 879 328.25 €	1 686 905.75 €	1 743 747.47 €	1 551 991.23 €
Capital à payer sur la période	191 009.35 €	188 656.05 €	191 858.17 €	170 682.15 €
Intérêts à payer sur la période	52 506.28 €	45 078.27 €	42 480.73 €	37 551.033 €
Taux moyen sur la période	%	%	%	%

Emprunts à taux variable

Prêteur	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Date de fin	Taux	Prochaines échéances	Index
DEXIA CL 19.07.2007	400 000.00 €	8 894.79 €	01/01/2023	0.9762 %	01/01/2023	Prog de voirie 2007 - 00702
	400 000.00 €	8 894.79 €			- 44	

Emprunts à taux fixe

Prêteur & Date d'obtention	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Date de fin	Taux	Prochaine échéance	Index
SG 25.07.2007	600 000.00 €	204 902.73 €	06/08/2027	4.93%	06/02/2023	Investiss CLSH- 00708
SG 30.12.2009	308 000.00 €	139 993.69 €	25/03/2030	3,6080%	25/03/2023	Structure Multi- accueil - 18226
CE 20.09.2011	654 981.55 €	320 443.31 €	25/03/2030	3,7500%	25/03/2023	Structure Multi- accueil A2911
CREDIT AGRICOLE 22.04.2016	205 000.00 €	114 973.28 €	01/07/2030	1.49 %	01/07/2023	Acquisit° 21 Av Fernand Gonnet
CREDIT AGRICOLE 12.07.2016	96 321.56 €	50 139.92 €	15.09.2028	1.38 %	15/09/2023	Acquisit° 4 Cours du Midi
CREDIT AGRICOLE 06.11.2018	500 000.00 €	413 157.91 €	15.12.2039	1.72 %	15/12/2023	Travaux de Voirie Entrée de ville Sud 1830408
CREDIT AGRICOLE 24.06.2021	245 000.00 €	229 649.30 €	15/07/2036	0.88%	15/07/2023	Aménag 4 Log Cnaux 54 Av FG 2838072
CARSAT SUD EST 15.09.2009	155 192.00 €	69 836.40 €	31/10/2031	0,0000%	31/10/2023	Plateforme Interg - 11009
	2 764 495,11 €	1 543 096.54 €				

TOTAUX	3 164 495,11 €	1 551 991.33 €

Encours de la dette au 31/12/2021 : **377 €** (364 € en 2020) **par habitant** pour une moyenne de la strate de 728 € par habitant.

### Calcul de la capacité d'autofinancement brute :

RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) =  $5.936.324,60 \in -5.505.564,18 \in = 430.760,42 \in$ Encours de dette/CAF brute= 1.551.991,23 /430.760,42 = 3,6

Notre dette peut donc être remboursée en 3,6 ans au vu de notre actuelle capacité d'autofinancement, en deçà de la moyenne de la strate est de 4.6.

En 2022, cette capacité était de 7.6, chiffre conjoncturel qui était lié à l'influence de la crise sanitaire sur nos dépenses et nos recettes de fonctionnement.